

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 19 mars 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro **406/2024/FVE**

Conseil d'Administration du 05 avril 2024

Sujet : : Demande de créations de deux plans de formation pour les ateliers scientifiques LuSci et le Voyage moléculaire pour trois ans et demande de passage à trois ans des plans de formation pour l'IREM et le Scientibus

Deux créations de plans de formation sont demandées pour trois ans :

- 200 heures par an pour l'atelier scientifique LuSci (Ludique et Scientifique) :

Depuis 2013, l'atelier scientifique itinérant LuSci, abréviation de Ludique et Scientifique, se déplace dans les écoles élémentaires de la Haute Vienne à la rencontre des élèves du CE2 au CM2 (et parfois des 6ème). Cet atelier vise à déployer un mini-laboratoire de biologie (thématique, matériel, personnel) en priorité en ZEP (zone d'éducation prioritaire) et dans les zones rurales où l'éloignement géographique peut restreindre l'accès à la culture scientifique. L'objectif premier de cette démarche est de montrer aux enfants que la science fait partie de notre vie quotidienne.

- 200 heures par an pour l'atelier scientifique Le Voyage Moléculaire :

Le Voyage Moléculaire est une action de vulgarisation et diffusion scientifique qui se déplace dans les écoles, collèges, lycées et fêtes de la Science pour plonger les visiteurs dans un voyage au cœur des molécules et des interactions moléculaires. L'objectif est de connaître et appréhender la notion de molécules présentes dans les fruits, les légumes, les fleurs, le bois, le corps humain, les matériaux, ou encore les molécules du goût, de l'odorat, des médicaments, des polluants...et de comprendre les interactions moléculaires à l'origine de processus chimiques et biologiques complexes.

- 800 heures par an pour Scientibus : validation du plan de formation pour trois ans.
- 192 heures par an pour l'IREM : validation du plan de formation pour trois ans.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 05 avril 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de avril 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 8 avril 2024.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*